

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 30 juin 2023 à 19 heures 00

Date de convocation :
26 juin 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°14.2023

Etudes préalables au
transfert des
compétences Eau et
Assainissement à la
CCBDP

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, DUMAS Chantal, THIRIOT Christian, LUCIANO Luc, NOUVEL Alain, DRAMAIX Jean-Guy, MILLET Jérôme, CORNAND Jean-Jacques, MARCHAL Laurence.

Excusée : MORIN Catherine.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Initialement obligatoire au 1er janvier 2020, le transfert des compétences Eau Potable et Assainissement aux Communautés de Communes a été reporté au 01 janvier 2026.

La Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) a délibéré le 27 septembre 2022 en faveur du lancement et de la réalisation d'une étude préalable au transfert afin d'établir un diagnostic complet des services existants et de définir un ou plusieurs schémas organisationnels de mise en œuvre et de gestion de ces compétences.

Par courrier, le Président de la CCBDP sollicite expressément les communes afin qu'elles délibèrent en Conseil Municipal sur le principe même du lancement de l'étude, ses conditions et ses raisons et surtout sur le fait que les éléments et données communaux soient transmis au cabinet en charge de l'étude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désapprouve la réalisation d'études préalables au transfert des compétences eau et assainissement,
- Rejette la transmission des éléments et données communaux à un tiers mandaté par la CCBDP,
- Donne tout pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Précise que la présente délibération sera notifiée à la CCBDP et communes membres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 026-212600431-20230630-DELIB14_2023-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 30 juin 2023

Le Maire, Christian THIRIOT



[Handwritten signature]